

**ARRETE n° 2022-3862**

Le maire de la ville de Bressuire

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2131-1, L 2212-2, 5° et L 2212-4,

**VU** la demande présentée par MAIRIE DE BRESSUIRE, 4 Place de l'hotel de Ville à 79300 BRESSUIRE pour de la procédure de mise en sécurité du bâtiment "le Hangar des Sens", 4 Rue de l' Espace (Privée en agglo) à BRESSUIRE.

**CONSIDERANT** qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité publique de régler la circulation pendant la durée des travaux ;

**CONSIDERANT** Considérant les risques d'effondrement de l'immeuble situé au 4 rue de l'espace ;

**CONSIDERANT** Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique par la mise en place d'un périmètre de sécurité

**ARRETE**

**Article 1**

**Entre le 26 décembre 2022 et le 31 Janvier 2023**, en raison d'un risque d'effondrement, un périmètre de sécurité est instauré. Ce périmètre est situé sur la parcelle « BN 0236 » 4 rue de l'espace 79300 Bressuire et est délimité par des barrières.

La circulation, le stationnement et l'accès au public sont interdits, 4 Rue de l' Espace (Privée en agglo) à BRESSUIRE.

**Article 2**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

**Article 3**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Bressuire, Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, Monsieur le chef de service de police municipale, MAIRIE DE BRESSUIRE, les Services Techniques de la Ville de Bressuire - le Service Voirie, seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à Madame le Chef de Service du SMUR et Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal.

Le Maire,

  
**Emmanuelle MENARD**  


Mis en ligne le

- 4 JAN. 2023